

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 décembre 2024, le Conseil adoptera le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2024 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Il s'agit de mettre à jour le règlement numéro 552-2024 de la municipalité de Saint-Jude concernant la rémunération des élu.es

Lors de la séance qui se tiendra le 3 décembre 2024 à 20h00 au 930, rue du Centre à Saint-Jude, le conseil procèdera à l'adoption du *Règlement numéro 562-2024 relatif à la rémunération des élu.es de la municipalité de Saint-Jude*.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 12 novembre 2024



Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière